



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

**CI - 39 M
C.G. - REFORME DU
MODE DE SCRUTIN**

LE MODE DE SCRUTIN AU QUÉBEC

**10^e Congrès ordinaire
78^e Conseil d'administration ordinaire
29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2002
Montréal**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Antoine LEROUX-CHARTRE, chercheur

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 80 000 étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiants et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celles de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécois.

La voix des étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes québécois. Autant dans ses activités militantes, que politiques, elle livre l'opinion des étudiants collégiaux. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous, les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ

210 Sainte-Catherine Est, bureau 300

Montréal, Québec, H2X 1L1

Téléphone : 514-396-3320

Télécopieur : 514-396-7140

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

Ce document est déposé aux archives de la FECQ le 2 décembre 2002.

* La forme masculine est strictement employée afin d'alléger le contenu du document.

Table des matières

Table des matières.....	3
Introduction.....	4
La situation actuelle	5
Le mode de scrutin actuel	5
Partis politiques.....	5
Vote utile	6
La représentation semi-proportionnelle une voix d'avenir	7
Le nombre de députés.....	7
Un vote pour la circonscription et un pour le parti	8
Date fixe.....	8
Stabilité gouvernementale.....	8
Frein aux petits partis	9
Financement.....	10
Méthode d'adoption de la réforme.....	12
Étudiant.....	13
Bureau de vote dans les cégeps.....	13
Droit de vote à 16 ans.....	13
Conclusion	15

Introduction

Le but de cette commission est de débattre du mode de scrutin que doit adopter le Québec du 21^{ème} siècle. Toutefois, la Fédération Étudiante Collégiale du Québec est d'avis que traiter uniquement du mode de scrutin est un peu inutile si l'on ne remet pas en contexte d'une réforme plus englobante dans la démocratie québécoise.

La démocratie québécoise repose sur un système de représentation. Le but de ce mémoire est de rendre le système de représentation plus démocratique et plus ouvert à la population.

La démocratie représentative n'est nullement remise en cause dans ce mémoire. En effet, le Québec est trop vaste pour fonctionner d'une autre manière. De plus, la démocratie directe ne permet pas nécessairement de mieux fonctionner sur le plan de la diversité idéologique.

La situation actuelle

Au Québec, chaque individu vote pour le député de sa circonscription. Cela permet la création de gouvernement fort. Le rôle du député est d'établir un pont entre l'administration publique et le citoyen de sa circonscription.

Le parti politique est au cœur du mode de fonctionnement gouvernemental qui permet la création d'un ensemble cohérent au pouvoir. Toutefois, cette façon de faire a tendance à limiter le rôle du simple député.

Le mode de scrutin actuel

Le fait de rattacher un comté à un député permet à la population d'avoir une porte d'entrée au Parlement. En effet, lorsqu'un citoyen a un problème, il peut aller voir son député qui peut le rediriger vers le programme gouvernemental le plus adapté à son cas. De plus, un député peut aider un citoyen s'il a un problème avec l'administration de l'état.

Il ne faut pas sous estimer ce rôle bienfaiteur. Toutefois, le mode de scrutin est responsable d'un problème majeur : le manque de proportionnalité entre le nombre de votes et le nombre de sièges obtenus. Depuis les 40 dernières années, un écart moyen de 18,6 points de pourcentage a été obtenu en faveur du parti au pouvoir entre son nombre de votes en pourcentage et son nombre de sièges en pourcentage. Ce nombre a même grimpé à 38 lors de l'élection de 1973.

Partis politiques

Les partis politiques sont essentiels dans notre système. En effet, cela permet la formation d'un gouvernement. Toutefois, un problème majeur se pose actuellement. Les gros partis ont tendance, à cause de la méthode de fonctionnement du système, à minimiser le travail de simple député. Actuellement, le rôle du simple député n'est pas très valorisant vu

l'absence de pouvoir dont il dispose. En effet, à cause de la discipline de parti, un député doit avoir la même opinion que son chef sur tout sujet.

Pour redorer le rôle du député, il faut qu'ils aient une certaine latitude. Toutefois, cela n'est pas le but de ce mémoire. En fait, le mode de fonctionnement des partis politiques sera peu touché par la réforme du mode de scrutin. En fait, il s'agit surtout du nombre de députés élus qui risque d'être influencés par une réforme du mode de scrutin.

Vote utile

Le phénomène du vote utile est accru au Québec. En effet, il est inutile de voter pour les petits partis car il est à peu près certain qu'ils n'obtiendront pas un nombre suffisant de votes dans un comté pour faire élire un candidat au poste de député. En effet, seulement trois choix s'offre aux québécois¹ qui veulent utiliser utilement leurs votes. De plus, dans certains comtés le fait même de voter est inutile car il est acquis par un parti.

¹ Lors des dernières élections, seul deux choix pouvaient être considéré comme des votes utiles.

La représentation semi-proportionnelle une voix d'avenir

La représentativité est le concept de base de la réussite d'une institution démocratique moderne. Plus un système reflète une proportion entre le nombre de sièges au Parlement et le nombre de vote qu'il a obtenu, plus ce système est reconnu pour permettre une diversité d'opinion.

Le système permettant la meilleure représentation est le mode de scrutin proportionnel. Toutefois, ce mode de scrutin a la réputation d'être fort instable. Le cas de l'Italie est flagrant. En effet, ce pays a connu une grande incertitude politique. Cela coûte cher au peuple italien et plus de diminuer la confiance dans le système.

Pour des raisons de stabilité, un système semi-proportionnel est préconisé par la FECQ. Ce mode est adopté par l'Allemagne. Il a fait ses preuves au niveau de la stabilité. Une adaptation au Québec est possible. Ce mode va redorer la démocratie.

Le travail du député va changer quelque peu. En effet, une partie des députés vont, dans un système mixte, représenter une population donnée (circonscription) et l'autre moitié la population en général. Ce mode de scrutin va permettre d'éliminer, du moins en majeure partie, le phénomène du « vote utile. »

Le nombre de députés

Le nombre de députés siégent au Parlement est actuellement de 125. Ce nombre ne doit pas augmenter de 125 car le coût de cette augmentation va être faramineux. Le nombre d'électeur par député est très bas au Québec. Il n'est donc pas justifié d'augmenter le nombre de députés de manière drastique. En fait, la FECQ prône une augmentation à 180 députés à savoir 90 élus selon la proportionnelle et 90 selon les circonscriptions. Cela permet d'avoir des circonscriptions de grosseur acceptable.

En effet, baisser trop le nombre de députés va nuire au lien entre le député et sa population tandis que l'augmenter de beaucoup va ne faire qu'accroître les coûts de fonctionnement de l'Assemblée Nationale.

Un vote pour la circonscription et un pour le parti

Une méthode que préconise certains groupes est simple. Un bulletin de vote avec les noms des candidats de la circonscription. Le candidat ayant le plus grand nombre de vote remporte le siège de la circonscription. Pour la partie proportionnelle du scrutin, on additionne les votes des candidats de chaque parti et l'on obtient ainsi le nombre de vote total que la parti a obtenu et on assigne alors les sièges en fonction de ce nombre.

La FECQ est d'avis que ce mode ne permet pas nécessairement de bien correspondre à la réalité québécoise. En effet, la population vote souvent pour l'individu. En fait, une population vote pour le candidat envers lequel elle a confiance. C'est pour cela qu'il est important de voter pour un député et par la suite pour un parti. Surtout dans l'optique qu'un parti ne se présente pas nécessairement dans chaque circonscription. Un double bulletin de vote est donc requis.

Date fixe

Les élections sont déclenchées par le Premier ministre lorsqu'il juge que le moment est venu de dissoudre le Parlement. Cela favorise le parti du Premier Ministre. En effet, il a avantage à déclencher les élections lorsque son parti est avantagé par les sondages. La seule solution à ce problème est simple : mettre les élections à date fixe.

Stabilité gouvernementale

Le gouvernement, dans le système Parlementaire Britannique, doit avoir la confiance du Parlement pour gouverner. Advenant une perte de confiance, des élections sont déclenchées. Toutefois, avec des élections à date fixe, il est impossible de permettre cela.

En fait, advenant qu'un gouvernement perd un vote, il faudrait qu'il reste jusqu'à la fin de son mandat en plus, cela permettrait d'abolir la ligne de parti.

Frein aux petits partis

Il est clair que le système actuel empêche l'émergence des petits partis politiques. En effet, il est désormais impossible pour les petits partis d'obtenir des sièges car leurs électeurs sont souvent dispersés travers plusieurs comptés électoraux et insuffisants pour permettre une concentration suffisante de vote pour qu'un candidat puisse être élu. Ce phénomène est encore plus prononcé pour les groupes plus marginaux.

Une représentation semi-proportionnelle va combler cette lacune. En effet, un parti désirant se constituer n'aurait qu'à fournir à la Direction Générale des Élections du Québec une pétition de constitution de parti représentant 1 % de la population votante de la province. Ce nombre empêchera la prolifération de partis ne représentant pas une portion significative de l'idéologie de la population de la province.

Pour empêcher la prolifération, un parti présentant des candidats au mode de scrutin proportionnel doit obtenir 1 % de la population du Québec pour élire un député. Cette mesure ne s'applique pas avec 90 députés. Toutefois, advenant une augmentation du nombre de député, cette mesure s'appliquera.

Financement

Au Québec, il y a trois types de financement pour les partis. La première sorte de financement est le montant que le gouvernement du Québec rembourse aux partis politiques ou aux députés indépendants correspondant à 0,50 \$ par vote. La seconde source est la donation faite par des électeurs. Le montant est de 3 000\$ maximum de don par électeur. La dernière source de financement est les événements partisans. Toutefois, une autre source de « financement » existe. Ce sont les frais d'adhésion à un parti. Cette source est toutefois limitée à 60\$ par personne.

Ce mode de financement désavantage les partis qui sont plus petits. En fait, les petits partis sont plus influencés par la condition financière de leurs membres que les grands partis ayant une hétérogénéité dans ses membres. En effet, un parti défendant les intérêts des moins nantis sera très désavantagé face à un parti défendant les mieux nantis. Le tableau 1 indique la disparité de financement entre les partis.

Partis politique	Nb de votes	N b d e candidat	Montant recueilli en 2002	\$/votes	\$/candidats
Parti libéral du Québec	1 771 858	125	7 475 381	4,20	59 803
Parti Québécois	1 744 240	124	5 876 016	3,34	47 387
Action démocratique du Québec	480 636	125	553 364	1,15	4 426
Parti de la démocratie socialiste	24097	97	33 306	1,38	343
Parti égalité	12 543	24	55 800	4,43	2 325
Bloc-Pot	9 944	24	11 491	1,15	478
Parti de la loi	5 369	35	N.D.	N.D.	N.D.

naturelle du Québec					
Parti marxiste léniniste du Québec	2 747	24	5 281	1,92	220
Parti innovateur	2 484	20	2 725	1,10	136
Parti communiste	2 113	20	11 922	5,64	596
Total	4 056 031	618	14 025 286	3,46	22 694

Comme on peut le constater, les deux gros partis bénéficient d'un appui financier par vote majeur comparé aux petits partis. En fait, comme mentionné précédemment, c'est la condition financière des individus qui compte. Pour ce qui est du financement par candidat, l'écart est encore plus flagrant. Le financement par candidat passe de 59 803 \$ à 136 \$ soit une différence de près de 44 000 %. En fait, le nombre de députés minimums nuit grandement à une certaine égalité entre les partis. Pour combler ce manque et pour aider les petits partis dans la promotion de leurs idées, la FECQ suggère qu'un financement de base soit assuré aux partis reconnus par la Direction générale des élections du Québec. Ce financement doit permettre une promotion des petits partis. Par le fait même, les partis ayant plus de 1 million de dollars de budget devraient être exclus de ce mode de financement. Une cotisation gouvernementale de 100 000 \$² par élection est requise pour une couverture dans les quotidiens et pour la mise en place de pancartes. Ce montant doit être dégressif à mesure que le parti augmente son budget.

C'est par cette mesure que le Parlement sera assuré de représenter l'ensemble des idées dans son sein.

² L'achat de publicité dans un quotidien national coûte 6500 \$ par jours. Une campagne électorale dure plus de 25 jours ouvrable. Il en résulte que ce montant ne pourrait même pas couvrir l'achat de publicité pour la durée de la campagne.

Méthode d'adoption de la réforme

L'adoption d'une telle réforme devrait se faire idéalement de manière la plus démocratique possible ; c'est-à-dire par référendum. Il faudrait offrir toutes les possibilités de modes de scrutin que le rapport final de la commission jugera acceptable de retenir au référendum.

Toutefois, les élus sont mandatés pour faire fonctionner le système. Il serait possible de mettre la réforme du vote de scrutin en application par une modification d'une loi. Le fait que les députés soient directement touché peut nuire à un juste et sain débat.

Ce qui importe c'est que lors des prochaines élections, les principes de la réforme du mode de scrutin soit mis à exécution. Ces principes doivent respecter la volonté populaire des Québécois pour rendre le système plus juste et plus représentatif.

Étudiant

Les étudiants sont directement touchés par le mode de scrutin. En effet, ils représentent une population importante du Québec. Les étudiants ont des difficultés que certains autres membres de la société n'ont pas. Le but de cette section est de proposer des solutions aux problèmes étudiants.

Bureau de vote dans les cégeps

La réalité des étudiants collégiaux, spécifiquement en formation collégiale technique, est simple, le jour ils assistent à leurs cours tandis que le soir ils étudient. Il n'est pas toujours facile pour eux d'avoir accès à un bureau de vote. De plus, un étudiant qui ne réside pas chez lui ne sait pas nécessairement où se trouve le bureau de vote de sa circonscription.

C'est pour cela que la FECQ demande qu'un bureau de vote soit installé dans chaque cégep le jour des élections pour permettre aux étudiants d'aller voter. De plus, un étudiant désirant voter dans sa région devrait pouvoir le faire à partir du cégep ou il étudie. Cela ne fera que renforcer l'intérêt que porte l'étudiant pour sa région. Dans la même optique, la FECQ croit qu'un bureau de révision doit être inclus dans chaque cégeps.

Droit de vote à 16 ans

Au Québec, une personne est considérée comme assez mature pour conduire à 16 ans. Elle a la liberté de son corps partir de 14 ans pour ce qui est de la confidentialité médicale. Toutefois, pour voter, on juge qu'il faut avoir 18 ans pour être assez mature.

Il s'agit d'un non sens. En effet, ce n'est pas nécessairement l'âge qui fait en sorte qu'une personne est un citoyen aguerri mais plutôt la formation et l'expérience de vie. Dans cette optique la FECQ recommande au MEQ d'instaurer un cours obligatoire sur la citoyenneté

au début du secondaire et de permettre aux étudiants l'ayant suivi de voter dès l'âge de 16 ans. L'expérience de la vie ayant été remplacée par une formation.

Conclusion

L'utilité d'une réforme totale et complète du mode de scrutin si l'on ne remet pas en perspective d'une modernisation du mode de fonctionnement est diminuée. En effet, la réforme du mode de scrutin s'inscrit dans la réforme des institutions démocratiques.

Toutefois, il est important de bien traiter du mode de scrutin car il représente la méthode qu'une société choisit pour être représentative de sa population.

La FECQ est d'avis que la meilleure réforme possible du mode de scrutin est de permettre une représentation semi-proportionnelle des élus. De plus, il est important de permettre aux étudiants d'avoir accès à la démocratie. Ils forment la société de demain. Il est donc important de veiller à ce qu'ils s'intègrent les valeurs démocratiques de notre société pour développer un sentiment d'appartenance au gouvernement.